



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du mardi 14 octobre 2014 - de la part de Stéphane Le Foll

FITCH – NOTATION DE LA FRANCE

Michel Sapin prend note de la décision de Fitch de maintenir la notation « AA+ » en la plaçant sous surveillance négative. Le Ministre souligne que « dans une situation économique européenne difficile, le gouvernement maintient son cap. Une croissance et une inflation plus faibles que prévu ont pesé sur nos déficits budgétaires. Mais les textes financiers adoptés en Conseil des ministres, dont la discussion a commencé au Parlement, assurent la mise en œuvre des engagements pris au printemps : 21Mds d'euros d'économies c'est à dire un ralentissement de la croissance de la dépense publique inédit en 2015 (0,2% en volume) pour assainir durablement nos finances publiques ; la montée en puissance du Crédit d'impôt compétitivité emploi et le Pacte de responsabilité et de solidarité pour rendre de la compétitivité à nos entreprises. Le gouvernement poursuit dans le même temps des réformes qui contribueront à augmenter le potentiel de croissance de l'économie ». **Michel Sapin réaffirme que la dette française est parmi les plus sûres et les plus liquides au monde, avec une charge de la dette contenue.** Elle dispose d'une base d'investisseurs solide et diversifiée. Cette confiance des investisseurs se nourrit d'une stratégie économique cohérente, que le gouvernement entend poursuivre avec détermination.

LCI

Nous « compren[ons] [l']inquiétude » des personnels de LCI, et sommes « attaché[s] au pluralisme de l'information » (PR, 08/10/14) : c'est que le message que le président de la République a adressé dans un courrier à la Société des rédacteurs de la chaîne. « La régulation des médias » relève du « rôle du CSA », et « ne peut être confiée directement au pouvoir exécutif [...] vu l'importance de ces enjeux dans la vie politique et sociale » (PR, 08/10/14). Mais c'est « le Parlement [qui] a adopté un amendement à la loi du 15 novembre 2013 permettant que soit examinée une demande de passage en clair de la chaîne sans remise en cause de l'autorisation initiale, ce qui était une novation forte » (PR, 08/10/14). **Le CSA « a pris sa décision, à un moment donné, en estimant que la situation pourrait être réexaminée si le contexte évoluait »** (PR, 08/10/14). C'est une « décision prise par [une] instance indépendante après un travail sérieux, difficile, et pour lequel il ne nous appartient pas de commenter, cette décision » (J-M Le Guen, 14/10/14). « Il incombera au juge, le cas échéant, de se prononcer sur sa validité juridique » (J-M Le Guen, 14/10/14). « J'ai toujours apprécié le professionnalisme dont les équipes de LCI ont su faire preuve dans l'exercice de leur métier d'informer en continu, dans lequel la chaîne était pionnière » (PR, 14/10/14).

ONU

Le Président de la République s'est entretenu mardi 14 octobre avec M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU qui souhaitait appeler l'attention du Président sur le cadre énergie-climat de l'Union Européenne pour 2030 qui sera un enjeu majeur du Conseil européen des 23 et 24 octobre. Le Président a fait part à M. Ban Ki-moon de la volonté de la France de convaincre ses partenaires européens d'adopter un accord ambitieux. Le Secrétaire général des Nations Unies a souligné l'importance d'un engagement européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% dans la perspective de la conférence Paris climat 2015. Par ailleurs, M. Ban Ki-moon a également remercié la France pour son rôle d'entraînement dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Le Président a confirmé les décisions de la France pour la Guinée et sa détermination à répondre favorablement à la demande de construction de nouveaux centres de traitement dans ce pays ami.

EMPLOI – AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

François Rebsamen et Stéphane Le Foll ont installé mardi 14 octobre le Comité de suivi de l'emploi dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Ce Comité de suivi s'inscrit dans la démarche gouvernementale de suivi du Pacte de responsabilité et de solidarité, par une déclinaison sectorielle pour les filières relevant du périmètre du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Cette réunion de lancement a permis de partager les évaluations de l'impact des mesures du Pacte de responsabilité pour la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires : **en 2017, à l'issue de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du Pacte, les secteurs agricoles et agroalimentaires bénéficieront d'allègements supplémentaires de charges 1,8 Md€ par rapport à 2012, pour un total de 3,6 Md€, soit un**

doublément du soutien public attribués à ces secteurs sur la période 2012-2017. Elle a également permis aux partenaires sociaux de faire un **bilan d'étape de la mise en œuvre des engagements contractualisés depuis 2 ans sur la problématique de l'emploi** : charte en faveur de l'insertion et de la formation des publics les plus fragiles en mai 2013 ; contrat de filière alimentaire en juin 2013 décliné par un accord interbranche sur le contrat de génération de juillet 2013 (avec des premiers engagements chiffrés d'embauche de 30 000 jeunes sur 90 000 recrutements prévus sur la période 2014-2016, d'augmentation du nombre de jeunes en alternance de 10 000 pour une cible de de 150 000 entre 2014 et 2017) et un chantier sur la « qualité de vie au travail », Convention collective de lutte contre le travail illégal en mars 2014, lancement en juin 2014 d'une négociation de branche pour la filière agricole dans le cadre du Pacte de responsabilité. Les représentants des industries agroalimentaires ont annoncé à cette occasion que le solde de l'emploi serait positif en 2014 dans ce secteur contrairement aux années précédentes. Les deux ministres ont salué la qualité du travail accompli depuis deux ans, tout en appelant à l'amplification de la dynamique collective dans la mise en œuvre concrète des différents engagements qualitatifs et quantitatifs au service de l'emploi. **Ils ont conclu la réunion sur les points suivants : le comité de suivi, institué dans la durée, sera réuni à nouveau dans quelques mois pour faire un point d'étape sur les avancées concrètes des travaux engagés ; les secteurs agricole et agroalimentaire, compte tenu de leur poids dans l'économie et la population active, seront associés à la démarche de suivi des 50 branches** pilotée par le Ministre du travail ; **la nouvelle mission confiée à Michel de Virville pour préparer la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité** en tenant compte des spécificités des branches comprendra une déclinaison sur les secteurs agricoles et agroalimentaires ; **une mission des inspections ministérielles sera lancée par les deux ministères** sur la comparaison en Europe et aux Etats-Unis du coût du travail et du financement de la protection sociale pour les agriculteurs. « Grâce au Pacte de responsabilité et de solidarité et à la dynamique collective entre les partenaires sociaux, les filières agricoles, agroalimentaires et forêt-bois se positionnent comme acteurs moteurs de l'emploi et du redressement de notre pays » ont déclaré François Rebsamen et Stéphane Le Foll.

ALLEMAGNE

Laurent Fabius se rendra demain à Berlin. Pour la 1^{ère} fois s'agissant d'un ministre des affaires étrangères français, M. Laurent Fabius participera au conseil des ministres allemand - comme son homologue l'avait fait à Paris en mai. Cette réunion exceptionnelle illustre le dynamisme de la relation franco-allemande. M. Laurent Fabius évoquera les principaux enjeux internationaux : lutte contre Daech, Mali, Nigeria, République centrafricaine, lutte contre l'épidémie d'Ebola. MM. Fabius et Steinmeier se rendront ensuite au Bundestag pour une audition conjointe devant la commission des affaires étrangères. Après leur audition conjointe à Paris le 2 octobre, il s'agit, là encore, d'une première entre nos deux pays. Cette réunion permettra aux ministres d'évoquer les principales crises internationales et les actions communes engagées pour y faire face.

TERRITOIRES PALESTINIENS

Laurent Fabius s'est entretenu mardi 14 octobre avec son homologue palestinien, M. Riyad al-Malki. Cette rencontre se déroulait après la conférence du Caire, que M. Laurent Fabius a coprésidée et au cours de laquelle la communauté internationale s'est mobilisée en faveur de Gaza. Elle a permis de rappeler la nécessité de sortir du cycle tragique destruction/reconstruction à Gaza.

LIBYE

Laurent Fabius s'est entretenu mardi 14 octobre avec son homologue libyen, M. Mohammed Daïri. M. Laurent Fabius a exprimé son soutien au gouvernement de M. Al-Thinni et à la chambre des représentants issue des élections législatives du 25 juin. **Les ministres ont partagé une même préoccupation face à la porosité des frontières libyennes et au développement du terrorisme et des trafics, notamment dans le sud du pays.** Ils ont réitéré leur attachement à un règlement politique, dans le cadre d'un dialogue politique inclusif et dans le respect des droits de l'homme et de la démocratie. **MM. Laurent Fabius et Daïri ont salué la médiation conduite par le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, M. Bernardino Leon. Ils ont appelé à la mise en œuvre des mesures de confiance décidées lors de la réunion du 29 septembre à Ghadames, puis confirmées lors de la réunion du 11 octobre à Tripoli.**

GRAND PARIS

Marylise Lebranchu s'est félicitée mardi 14 octobre des annonces du Premier ministre, lundi 13 octobre, concernant la Métropole du Grand Paris. Prenant acte des propositions formulées le 8 octobre par le conseil des élus de la Mission de préfiguration du Grand Paris, le Premier ministre a réaffirmé l'ambition du Gouvernement pour la région capitale, soulignant les pas accomplis par tous les acteurs pour permettre l'émergence d'une métropole à la hauteur des enjeux du Grand Paris. L'ambition du Gouvernement, comme l'a rappelé le Premier ministre, est d'assurer le rayonnement de notre

capitale par un développement polycentrique et solidaire du territoire, qui passe par deux chantiers majeurs : la mise en œuvre de la Métropole du Grand Paris, d'une part, et la constitution de grandes intercommunalités créant des pôles d'équilibre en grande couronne, d'autre part. **La Métropole du Grand Paris, EPCI à fiscalité propre réunissant les communes de la zone dense, sera créée dès le 1er janvier 2016. Le Premier ministre, partageant les préoccupations des élus, a annoncé que l'intégration des compétences serait progressive, du stratégique à l'opérationnel.** Marylise Lebranchu s'est félicitée de cet esprit d'ouverture, qui permettra aux élus de s'impliquer pleinement dans le processus de préfiguration d'« une métropole innovante, durable et juste, qui devra lutter contre les inégalités entre les territoires et répondre aux défis en particulier en matière de logement. » **Pour favoriser les mutualisations, le Gouvernement et le Parlement définiront, en concertation avec les élus, un statut sui generis des territoires. Concernant la fiscalité, le Gouvernement ne souhaite pas complexifier la structure prévue. Si le produit de ressources dynamiques pourra être attribué aux territoires, le Premier ministre a rappelé que le transfert de la fiscalité économique à la métropole, à terme, est la condition de la solidarité et de la fin des concurrences internes à petite couronne. Enfin, le Premier ministre a rappelé, par ailleurs, que dans la métropole parisienne, un nouveau mouvement sera nécessaire, car la disparition des Conseils généraux s'imposera avec évidence.** Parallèlement, la constitution de grandes intercommunalités en grande couronne se poursuit, afin qu'une relation équilibrée puisse se nouer avec la Métropole. Pour mettre en œuvre ces orientations, Marylise Lebranchu recevra mercredi 15 octobre Daniel Guiraud, Président de Paris Métropole, Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France, Anne Hidalgo, Maire de Paris (représentée), Patrick Ollier, Vice-Président de Paris Métropole et Jean Daubigny, préfet de Paris et de la région Île-de-France.

AGRICULTURE – LOI D'AVENIR

Stéphane Le Foll s'est félicité de la publication au Journal officiel mardi 14 octobre de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et de l'entrée en vigueur concomitante des dispositions réglementaires relatives au Groupement d'intérêt économique, environnemental (GIEE). Le Décret précisant la procédure de reconnaissance des GIEE a en effet été publié à cette même date. **Ce texte doit permettre la sélection des premiers GIEE dès le début de l'année 2015.** En conséquence, les Préfets sont dès à présent invités à préparer, en lien avec leurs partenaires et notamment les Régions, les appels à projets régionaux nécessaires à la sélection des GIEE. La sélection des candidats à la reconnaissance en qualité de GIEE s'appuiera sur la mise en avant de la dimension agro-écologique des projets telle que définie par la loi. Afin de reconnaître les GIEE, le Préfet recueillera l'avis de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural. Élément fondamental du Projet agro-écologique pour la France porté par Stéphane Le Foll depuis le 18 décembre 2012, le Décret prévoit également les modalités de suivi, de capitalisation et de diffusion des résultats obtenus par les GIEE.

TOURISME – EURO DISNEY

Euro Disney a annoncé la semaine dernière un plan de recapitalisation, soutenu par sa maison mère, "The Walt Disney Company", qui apportera à l'entreprise plus d'un milliard d'euros. Cette décision confirme les investissements qu'elle réalise depuis plus de 20 ans sur le territoire français. Laurent Fabius a salué cette décision qui permettra à Euro Disney de bénéficier de nouveaux moyens pour développer le tourisme et l'emploi en France, et l'attractivité de notre territoire. **Depuis son ouverture, Euro Disney a drainé 275 millions de visiteurs (dont la moitié provient de l'étranger), généré près de 7% des recettes touristiques de la France et créé 55 000 emplois.** Euro Disney est aujourd'hui la première destination touristique européenne. Le plan annoncé ne pourra que renforcer le succès rencontré jusqu'à présent.

AFRIQUE DU SUD – NUCLEAIRE

Laurent Fabius a reçu mardi 14 octobre Mme Joemat-Pettersson, ministre sud-africaine de l'énergie. Ils ont signé à cette occasion un accord de coopération pour le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire avec l'Afrique du Sud. Cet accord-cadre ouvre la voie au développement d'une coopération nucléaire civile ambitieuse et de long terme entre nos deux pays, dans le respect des meilleures conditions de sûreté, de sécurité et de non-prolifération. Il couvre autant la coopération scientifique et technique que d'éventuels partenariats industriels futurs. Il prévoit la possibilité de coopérer, dans des domaines tels que la production électronucléaire, la gestion du combustible usé et la sûreté nucléaire. Il permettra également de répondre de façon concrète aux choix du gouvernement sud-africain. **La France et l'Afrique du Sud partagent la même vision de l'usage responsable de l'énergie nucléaire civile,** développée notamment dans le cadre de notre expérience conjointe dans la centrale sud-africaine de Koeberg. Notre objectif commun est de permettre à l'Afrique du Sud de répondre à ses besoins énergétiques tout en partageant le savoir-faire d'une filière d'excellence française.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.